

**ARRETE N° 34 - 2014
PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

Fête des Voisins – Rue Jean Jaurès

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande formulée le 15 mai 2014 par Monsieur Philippe BEZOTEAUX, domicilié 100 rue Jean Jaurès, pour organiser une fête des voisins sur le trottoir devant les numéros 96, 98 et 100 de la rue Jean Jaurès, le vendredi 23 mai 2014 à partir de 18 heures jusqu'à 2h00 du matin le lendemain.

Pour permettre le bon déroulement de la manifestation:

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** Monsieur Philippe BEZOTEAUX, organisateur de la fête des voisins, est autorisé à occuper temporairement le trottoir devant les numéros 96, 98 et 100 de la rue Jean Jaurès, le vendredi 23 mai 2014 à partir de 18 heures jusqu'à 2h00 du matin le lendemain.
- Article 2 :** Des barrières de sécurité seront installées par les organisateurs pour sécuriser le lieu de la manifestation.
- Article 3 :** A l'issue de la manifestation, les organisateurs et les riverains devront veiller à laisser les lieux dans un parfait état de propreté.
- Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
- La Brigade de Gendarmerie Territoriale Autonome de FROUARD,
 - La Brigade de Police Intercommunale du Bassin de Pompey,
 - Le Centre de Secours de Pompey,
 - Monsieur Philippe BEZOTEAUX,
 - Affichage.

MARBACHE, le 20 mai 2014

**Le Maire,
Patricia HENCK**

